



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DÔME

Sous-Préfecture d'Issoire

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8301035

« Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »

Réunion du 17 juillet 2014 à Saint Genès Champanelle

La réunion est présidée par Mme Hélène GERONIMI, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Hélène GERONIMI	Sous-Préfète d'Issoire
Pierre TABOURIN	DREAL Auvergne
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Christèle ROUDEIX	Conseil Général du Puy de Dôme
Roger GARDES	SM du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Père Bruno SAMSON	Commune de CURNOLS
Alain CATHERINE	Commune de CURNON d'AUVERGNE
Christophe GOMINARD	Commune du VERNET SAINTE MARGUERITE
Anne GERARD	Commune de ROMAGNAT
Nadine IMBAUD	Commune de SAINT-GENES CHAMPANELLE
Alain BOUDET	Commune de SAINT-GENES CHAMPANELLE
Gérard MORIZOT	Commune de SAINT-NECTAIRE
Marc BAFOIL	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne
Sabine BOURSANGE	LPO Auvergne

Sont excusés : Le Conseil Régional, la communauté de communes Ardes Communautés, les mairies d'Ardes sur Couzes, d'Augnat, de Clermont-Ferrand, de Pérignat les Sarliève et de Vichel, la chambre de commerce de l'industrie du Puy de Dôme, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteur du Puy de Dôme et le syndicat des carrières et matériaux de la région Auvergne.

Mme GERONIMI, Sous-Préfète d'Issoire, ouvre la réunion en remerciant M. le Maire de Saint Genès Champanelle d'accueillir le COPIL puis présente l'ordre du jour principalement centré sur le bilan des actions. M. le Maire souligne l'amélioration de l'acceptation locale de Natura 2000 même s'il reste quelques réticences du monde agricole et il rappelle l'importance de l'Union Européenne pour le financement des actions. Mme GERONIMI donne la parole à M. Julien CHAMBONNIÈRE, de la Direction Départementale des Territoires, pour un rappel des enjeux du réseau Natura 2000 puis à Stéphane CORDONNIER, du CEN Auvergne, pour la présentation des actions réalisées.

Les diaporamas présentés par la DDT et le CEN Auvergne sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-dôme, dans la rubrique dédiée à ce site Natura 2000 à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/vallees-et-coteaux-xerothermiques-r870.html>

Rappel sur le réseau Natura 2000

La DDT rappelle les origines et les objectifs de la mise en place du réseau Natura 2000, les principales étapes de la vie d'un site, avant de présenter le réseau du département du Puy-de-Dôme et les rôles des différents acteurs. Une précision est apportée sur le portage des sites. Celui-ci est variable selon les sites et selon les départements avec trois cas de figures : portage par l'Etat avec une structure animatrice choisie pour 3 ans (associations, ONF...), portage d'un site par des petites collectivités (communes) ou de plusieurs sites par de plus grosses collectivités (syndicat mixte de Parc naturel, Conseil Général de la Haute-Loire...). En Haute-Loire, il y a un portage plus important des collectivités.

La DREAL précise que la création de nouveaux sites terrestres n'est pas d'actualité et qu'il est demandé de figer le réseau (sauf pour les sites marins). Par contre, des ajustements de périmètres sont possibles (cas des sites linéaires rivières). En cas de révision de la liste des espèces menacées, il est d'abord envisagé d'étendre les sites actuels pour les prendre en compte plutôt que de désigner de nouveaux sites (ex : modification de périmètres pour intégrer des mousses rares).

Rappel sur le document d'objectifs validé en 2012

Cette présentation rapide des enjeux permet aux nouveaux élus locaux de prendre connaissance du site et n'entraîne pas de remarques particulières.

Présentation des actions 2013-2014

- *Contrats*

La DREAL précise que le taux de financement des actions par les fonds européens passera de 50% actuellement à 63%. Si le budget de l'Etat est maintenu, il sera donc possible de financer plus d'actions. Pour la mise en œuvre des nouveaux contrats (contrat Natura 2000 ou MAEc), les crédits ne seront disponibles qu'en 2015.

- *Projet Eolien de Pardines*

Mme GEROMINI précise que l'administration a demandé au pétitionnaire de fournir des pièces complémentaires pour ce dossier et qu'elles n'ont pas été fournies à ce jour. La construction d'une des cinq éoliennes est de plus remise en cause car elle est proche d'un projet d'habitation.

Prévisionnel 2015

- *Crédits alloués*

M. GARDES demande si la baisse des crédits concerne tous les sites Natura 2000. La DREAL précise qu'avec le développement du réseau, il y a aujourd'hui plus de sites à financer et qu'il faut donc répartir l'enveloppe financière annuelle entre tous. Cela entraîne une baisse de crédits pour les « anciens » sites comme celui-ci et une augmentation sur les plus récents. Pour la prochaine programmation, les crédits européens vont passer de 2,3 millions d'euros (période 2007-2013) à plus de 5,2 millions d'euros (période 2014-2020). Actuellement, seuls les sites portés par des collectivités

peuvent compléter leur financement avec ces fonds mais l'Etat essaiera également de faire cofinancer les sites dont il assure le portage. Avec moins de crédits de l'Etat, on pourrait ainsi réaliser plus d'actions. Il faut également noter l'existence d'actions financées dans d'autre cadre comme celui des Espaces Naturels Sensibles des départements. L'Auvergne se situe actuellement dans la moyenne nationale pour les crédits alloués. Les budgets pour l'année 2015 ne seront connus qu'en janvier 2015.

- *Espèces exotiques envahissantes*

La commune de Saint Genès Champanelle demande s'il existe de actions pour lutter contre l'Ambroisie. M. CORDONNIER précise qu'il n'y a pas de problème spécifique avec l'Ambroisie sur ce site (absence d'observation). Cette espèce préfère les milieux pionniers perturbés (cultures, bords de routes) et ne se trouve pas sur les sites naturels plus stables. La seule plante qui pose problème est le Sénéçon du cap, très présent au Puy de Crouel par exemple. L'Ambroisie fait l'objet d'un programme d'actions spécifique de l'Agence Régionale de Santé compte tenu de son impact sur la santé publique (pollen allergisant).

- *Programme d'actions*

Sur proposition de Mme GEROMINI , le comité de pilotage valide le programme d'actions présenté avec les différentes options qui seront affinées en fonction du budget 2015.

Le CEN précise qu'il envisage de déposer un projet pour la mise en place de MAEc en septembre 2014 mais que cela dépendra de la concertation en cours avec les potentiels autres porteurs de projets sur ce même territoire (Contrats territoriaux, zone Natura 2000 oiseaux, captage AEP...).

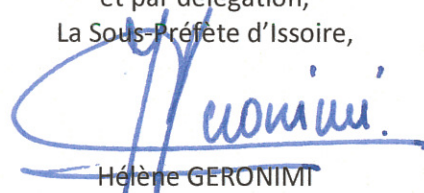
Proposition de transfert de compétence

Mme GEROMINI rappelle ce point de l'ordre du jour et ouvre le débat sur le transfert de compétence pour l'animation du site. Elle indique que le Conseil général du Puy-de-Dôme a été consulté par écrit pour savoir s'il était intéressé par ce transfert.

La représentante du Conseil Général informe le comité que le courrier de réponse est en cours de signature mais que le Conseil Général n'est pas intéressé. L'Etat garde donc le portage de ce site.

Mme GEROMINI remercie le CEN Auvergne pour la qualité de sa présentation, elle remercie la DDT et la DREAL pour leur implication dans le suivi de l'animation du DOCOB ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention avant de conclure la réunion. M. GARDES invite les participants à un pot de convivialité.

Pour le Préfet
et par délégation,
La Sous-Préfète d'Issoire,



Hélène GERONIMI

